

Règlementation

Les Ateliers du Pôle, lieu d'accueil d'entreprises du Pôle Culture & Patrimoines

- Le bâtiment s'étend sur 2 000m², il est géré par le Pôle Culture & Patrimoines. Nous y accueillons, au 01 juin 2021, 16 entreprises et les bureaux du Pôle Culture & Patrimoines.
- Chacune des entreprises disposent d'espaces privés où seuls les personnels de ses entreprises, leurs partenaires et clients peuvent accéder.
- Les Ateliers du Pôle dispose également d'espaces mutualisés, qui peuvent être utilisés par les entreprises résidentes, mais aussi extérieures au site, par système de réservation et de location.
- Ces espaces, notamment les deux salles de réunion accueillent également les événements et les formations du Pôle.
- Au côté des 52 salariés de l'ensemble des entreprises, pour accéder au site, il faut être invité par le Pôle ou par les entreprises.
- Les Ateliers du Pôle ne sont pas un ERP.
- L'ensemble du bâtiment répond aux législations en vigueur en termes d'assurance, de risque incendie, etc.